



*Les* **Actes**  
*de la* **journée d'étude**  
*sur* **l'emploi** *et la*  
**formation professionnelle**  
*en Midi-Pyrénées*



## Introduction de Roger Pierre LEMOUZY, *secrétaire régional CGT Midi-Pyrénées*

Le Service Public de l'emploi est remis en question aujourd'hui par les "réformes" imposées par le gouvernement et le MEDEF avec la fusion ANPE-ASSEDIC.

Ce qui définit le service public pour l'ANPE comme pour l'AFPA sous tutelle du ministère du travail, c'est le souci de l'égalité des chances et d'accès aux possibilités offertes par le marché du travail, en terme d'offres d'emploi, de construction du projet professionnel et de carrière, en terme de formation gratuite et rémunérée d'autre part.

Ce qui caractérise la mission de l'Assedic, organisme privé et paritaire, c'est de garantir la bonne gestion des fonds des cotisations des salariés (avec part dite patronale) dans un souci d'équité en fonction des revenus des salariés, des ayants droit.

Le "conseil" du futur agent de l'organisme fusionné sera directement conditionné par la sortie la plus rapide possible de la "liste des demandeurs d'emploi" vers ce qu'il est convenu d'appeler les "métiers en tension..."

Le projet de la personne devient dès lors secondaire, la formation doit répondre aux impératifs économiques imposés des entreprises, c'est-à-dire aux intérêts à court terme des employeurs.

La loi de modernisation sociale a inscrit dans les textes ce qui apparaît comme une avancée pour les salariés, en particulier le Droit Individuel à la Formation, droit de vingt heures de formation annuelles, cumulables sur plusieurs années. Elle a aussi formalisé la possibilité d'engager des négociations sur site par entreprise, permettant de déroger aux conventions de branche dans certains cas. Et là ce n'est plus forcément d'une avancée sociale pour les salariés dont il s'agit, cela peut débou-

cher sur la remise en cause radicale des accords de branches.

La réforme du contrat de travail renvoie aux oubliettes notre Contrat à Durée Indéterminée base de la contractualisation et fondement du code de travail.

Parallèlement à ces stratégies visant la déréglementation du marché du travail et la réforme des organismes régulateurs que l'on a connus jusqu'à présent, ce même marché du travail connaît depuis plusieurs années une montée de la précarité qui se traduit par l'explosion des CDD (contrat à durée déterminée), des missions d'intérim et du temps partiel contraint.

La mobilité professionnelle est une donnée constante et on s'accorde à penser qu'un salarié devra changer plusieurs fois dans sa vie professionnelle d'entreprise, de métier.

La question qui nous est posée, c'est comment les élus en Région ou ailleurs peuvent-ils porter les revendications des salariés là où ils siègent? Comment mobiliser les forces militantes et au-delà dans une stratégie claire et commune pour tous, pour peser partout et là où c'est possible, infléchir cette tendance qui risque de nous ramener... un siècle en arrière?

Pour cela il faut construire ensemble à différents niveaux des réponses adaptées : avec les syndicats, le champ territorial et professionnel.

Pour la CGT, les dispositions législatives qui ont été votées le 31 janvier 2008 confirment que toutes les raisons étaient réunies pour combattre cette fusion.

Ce texte prolonge et aggrave les orientations répressives de la loi Borloo de coercition sociale à l'encontre des chômeurs et de l'ensemble des salariés, en permettant au patronat de maîtriser tout à la l'indemnisation des chômeurs, leur placement et leur radiation. L'institution nationale créée par cette loi n'aura de "publique" que le nom : elle ne sera pas un établissement public à caractère administratif et moins encore un service de l'Etat à part entière.

Elle sera régie selon les règles de la comptabilité des entreprises industrielles et commerciales et pourra enregistrer des recettes commerciales. Cette disposition accompagne et complète l'introduction des "opérateurs privés de placement" au sein du Service Privatisé de l'Emploi.

Les attentes des usagers sont ainsi placées entre les mains d'un opérateur dont les ressources budgétaires dépendront toujours plus du résultat des pressions qu'il exercera sur les chômeurs pour qu'ils acceptent tout ce qui leur sera proposé/imposé comme étant "une offre valable/acceptable d'emploi", le privé d'emploi devra aller travailler jusqu'à 30 km de son domicile, s'il refuse il sera radié. C'est inadmissible.

Voilà une analyse succincte qui va nous permettre d'envisager le débat.

Cette journée d'étude est dans un contexte de lutte, après le mois de mai bien revendicatif, le mois de juin est la continuité dans la construction d'un rapport de force notamment avec la journée d'action du 17 juin. Cette journée d'étude est le prolongement des décisions que nous avons prises lors de notre conférence régionale, c'est de peser sur les choix politiques en région.

C'est pourquoi nous avons créé un groupe de travail sur emploi et formation professionnelle. Ce groupe de travail piloté par José a permis la discussion entre les syndicats CGT de l'Assedic, ANPE, AFPA et les Privés Emploi sur l'enjeu de la formation professionnelle et le service public de l'emploi. N'est ce pas une première en région de débattre ensemble sur ces dossiers qui vont structurer une société. Permettez-moi de rappeler le rôle de la région politique sur la formation professionnelle.

La région dispose d'une compétence régionale sur l'ensemble de la formation professionnelle et l'apprentissage, la région a aussi la charge des lycées, des établissements d'éducation spéciale, des lycées professionnels. Elle en assure la construction, l'équipement et le fonctionnement.

La formation est la ligne budgétaire la plus importante de la région. La question qui est posée, c'est comment nous pouvons créer les conditions d'un rapport de force permettant au Conseil Régional de prendre en compte les revendications des agents et des populations. La fusion de l'ANPE et ASSEDIC nous invite à débattre des propositions CGT permettant un service public de l'emploi au service des citoyens. Le Comité Régional CGT en fait une des priorités revendicatives en lien avec les syndicats et les structures territoriales et professionnelles.

Aujourd'hui, nous devons débattre et ensemble décider des actions que l'on peut mener pour inverser le cours des choses, c'est ambitieux mais réaliste si toute la CGT se met en ordre de bataille. Il me semble que c'est une urgence.

Aujourd'hui nous allons travailler par ateliers, il est indispensable de dépasser le constat, mais de faire des priorités permettant un syndicalisme de conquêtes sociales. Le Comité Régional CGT et son groupe de travail sont dans cette dynamique, comment allons-nous faire vivre notre proposition sur la formation professionnelle et le statut du travail salarié?

Comment allons-nous construire ensemble ces propositions? Pour ne pas alourdir mes propos et dans un but de laisser la place au débat, je vous invite à être constructif car je suis intimement convaincu que cette journée doit nous permettre ensemble de continuer ce travail de réflexion et d'amener des propositions permettant l'action.

Cette démarche est le devenir du syndicalisme, un syndicalisme CGT offensif et force de propositions.

## Présentation de la journée par José RODRIGUEZ, *coordonnateur de l'activité emploi formation sur la Région*

L'objectif de la journée est de permettre de définir une base commune revendicative en Région, déclinée des repères revendicatifs de la Confédération et des positions sur les thèmes de l'emploi et de la formation adoptées au niveau national. C'est aussi de permettre à tous les camarades représentant la CGT dans toutes les instances, au moins au niveau régional, de siéger en connaissant ces positions, en ayant les arguments pour les défendre et les ressources à disposition pour pouvoir répondre en cas de nécessité à des questions plus précises, plus spécifiques. Enfin il s'agit de mettre en place et de développer un réseau autour de ces questions avec dans le temps les outils de communication et un événementiel qui répondent à ce besoin de coordination.

Le groupe emploi formation, que je coordonne en tant que militant collaborateur du comité régional, est né il y a environ un an. Il a eu pour objectif d'emblée d'organiser une journée d'étude pour affiner la coordination. Un noyau dur d'une dizaine de personnes avec trois ou quatre "permanents" (non pas au sens emploi du temps à temps plein, mais au sens de l'assiduité et du travail réalisé) a construit et organisé de manière pratique cette journée. Celle-ci n'est pas le fruit d'une personne toute seule mais bien le fruit d'un travail collectif. L'ordre du jour et plus particulièrement les thèmes des ateliers ont fait l'objet d'un travail collectif de ce réseau (noyau dur élargi) lors de deux ou trois réunions de préparation. A noter que la participation des Privés d'Emploi à cette préparation a été particulièrement efficace. Nous accueillons Paul DESAIGUES, conseiller confédéral à l'Espace revendicatif plus particulièrement chargé des questions de formation

professionnelle. Il nous donnera dans ses interventions l'éclairage confédéral qui pourrait nous faire défaut. La présentation éventuelle des notions de Sécurité Sociale Professionnelle et le Nouveau Statut du Travail Salarié, développés par la confédération, doivent ici être entendues comme des réponses possibles à étudier aux questions qui vont se poser sur les différents thèmes des ateliers. Paul sur ce point pourra nous éclairer en tant que de besoin.

### Le programme de la journée :

#### 10 h 00 : ateliers

- fusion ANPE/Assedic et refonte du service public de l'emploi
- réforme de la formation Professionnelle
- Privés d'emploi et nouvelle assurance chômage

#### Les consignes :

*2 animateurs sont désignés, un rapporteur peut être désigné au sein du groupe de l'atelier. L'objectif de l'atelier est de débattre en analysant les situations à partir des apports des animateurs en particulier mais aussi et surtout de dégager des perspectives en termes d'actions, d'organisation pour l'activité du comité régional sur les champs de l'emploi et de la formation.*

#### 12 h 00 : pause

plateau repas offert par le comité régional

#### 14 h 00 : synthèse des ateliers et débat

#### 17 h 00 : conclusion

par le conseiller confédéral et le secrétaire régional

## Atelier 1 :

### *la fusion ANPE/Assedic et la refonte du Service Public de l'Emploi*

Animatrices :

Sylvie ESPAGNOL (CGT ANPE)

Lalia LARBI (CGT ANPE)

Rapporteuse : Lalia LARBI

(le diaporama d'animation de l'atelier)

#### **Atelier fusion ANPE/Assedic**

##### **Quel service, quel usager, quel statut des agents ?**

##### **La défense du service public**

- Égalité d'accès, égalité de service
- Intérêt collectif ou... intérêt sectoriel, catégoriel
- Priorité aux métiers en tension ou... au projet de vie

##### **L'usager Privé d'emploi**

- Allocataire Assedic et non allocataire, quel statut et quels droits dans le nouveau "Machin"?
- Minimas sociaux et service rendu aux Privés d'Emploi
- ORE : Offre "raisonnable" d'emploi et pratique de la sanction

## **Compte Rendu**

Nous sommes partis d'un constat : la fin du service public de l'emploi.

Avec la mise en place de la nouvelle structure et donc en rassemblant le prescripteur et le financeur on entre dans une logique économique (objectif financier) : "on ne peut pas être à la fois juge et partie"...

- Risque du désengagement de l'état dans le financement
- Diminution de la qualité du service au profit d'un objectif purement financier
- Avec à terme une logique qui répondra uniquement aux besoins immédiats des entreprises (intérêt à court terme des entreprises)

Accent mis en priorité sur les métiers en tension au détriment du projet de vie (plus d'espace pour la mise en place d'un travail sur le projet au profit de mises en relations intensives) des personnes en recherche d'emploi (cf. les formations financées par l'Assedic afin de répondre aux besoins en recrutements des secteurs porteurs tels que le bâtiment...) formation au contenu de + en + pauvre et non transférables à d'autres secteurs d'activité ou entreprises... (point développé dans l'atelier "Formation et Orientation Professionnelle")

- une pression grandissante sur les agents ANPE/ASSEDIC (travail individualisé, objectifs de placement, et contrôle) que l'on pousse à changer de posture et de pratique professionnelle (on n'est plus dans le conseil et l'accompagnement mais dans le contrôle et la sanction).
- Dans la nouvelle structure, lié par un contrat de droit privé, l'agent n'aura aucun moyen de résister aux consignes ni de "désobéir" aux ordres, au risque d'être licencié (réf. désobéissante de l'ANPE, à la demande de la préfecture, de contrôler des demandeurs sans titre de séjour au moment de leur inscription).
- des contraintes plus prononcées pour les demandeurs d'emploi : Offre Raisonnable d'Emploi \*

**Sanctions qui se renforcent et qui s'automatisent avec comme visée finale la sortie des demandeurs du fichier** (cf. taux de 5 % de chômage à l'horizon 2012)

Inégalités des indemnisations selon les catégories de publics :

Allocataires Assedic/non allocataires/bénéficiaires des minimas sociaux : inégalité de traitement et donc de chances d'accès à la formation et ou d'accès à l'emploi.

Prestations d'accompagnement par des Opérateurs privés (Adecco, Altedia et CCI)

financées par L'Assedic pour ses allocataires (sous conditions)

Les bénéficiaires du RMI gérés par les Conseils Généraux et dont le suivi est confié aux Comités de Bassin de l'Emploi (CBE) ou a des organismes privés.

*L'atelier n'a pas eu le temps a priori de dégager de perspectives à mettre en œuvre en termes d'action ou d'organisation pour l'activité du comité régional en lien avec les acteurs et militants directement concernés (syndicats du SPE, privés d'emploi, instances diverses, etc.)*

## Atelier 2 :

*la réforme de la Formation Professionnelle et le devenir de l'orientation professionnelle*

Animateurs :

Dominique CHARRIER (administratrice FONGECIF, salariée...?)

Thierry BERRONNE (administrateur AGE-FOS, salarié AFPA)

Rapporteur : Jacky GAILLAC

Diaporama d'animation

### Atelier Formation et Orientation Professionnelles

*Quel service, quel usager, quel parcours professionnel?*

3 chapitres :

- L'organisation du secteur de la Formation Professionnelle
- La formation des salariés
- La formation des privés d'emploi

### Quelle organisation du secteur?

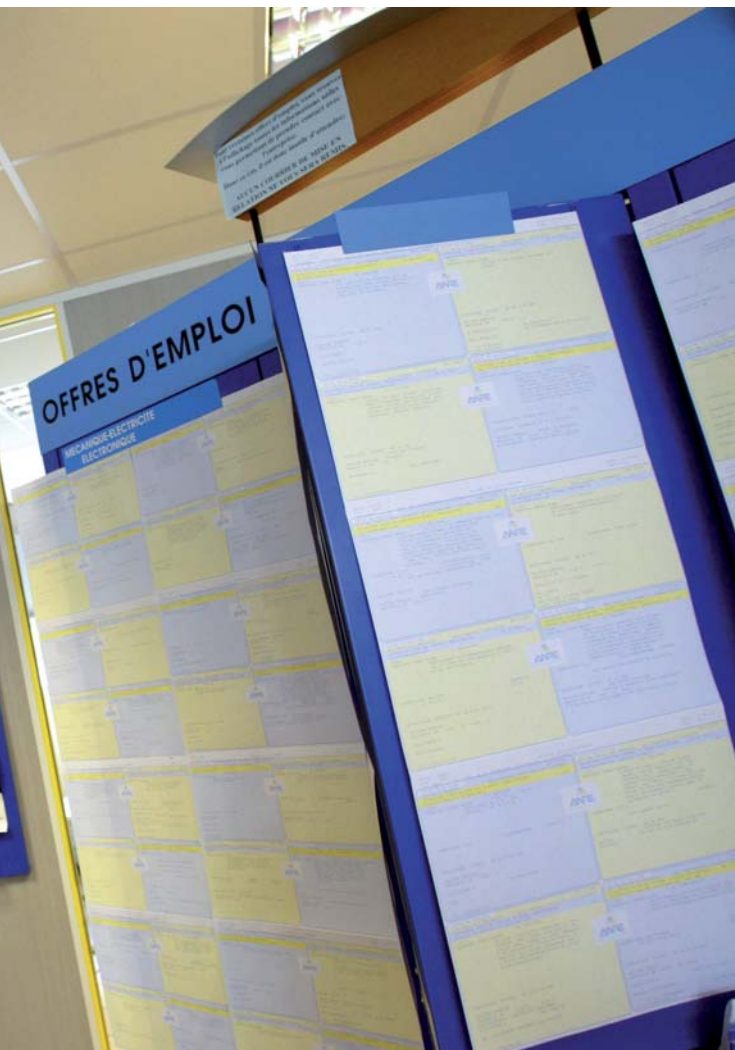
- Quel statut de la Formation Professionnelle : SP national, régional, opérateurs privés...?
- Quelle reconnaissance de la qualification?
- Mise au travail ou projet professionnel pour les salariés en activité, les Privés d'Emploi et les Précaires?

### La formation des salariés

- DIF CIF : projet du salarié et dérives vers l'utilitarisme d'entreprise
- Financement de la formation des salariés en activité et des privés d'emploi

### La formation des privés d'emploi

- Sur les fonds de la formation professionnelle
- Sur les fonds publics (Etat, Région, Département...)
- Critères d'éligibilité liés au statut du Privés d'Emploi et Précaires, au type d'allocation et finalités des formations



## Compte Rendu

Atelier Formation et orientation professionnelle du 13 juin 2008

Les responsabilités des régions en matière de formation, le rôle accru des branches professionnelles ainsi que les restructurations en cours des services publics (afpa, anpe, Assedic, cibc...) nécessite la mise en œuvre d'une organisation structurée des mandats régionaux CGT dans les différentes instances traitant d'emploi-formation pour agir efficacement sur les politiques de formation. Outre les mandats régionaux, il est indispensable d'associer à cette démarche les acteurs locaux (UL, représentants des salariés des entreprises) et départementaux (UD).

Aujourd'hui, la formation professionnelle n'est pas à la hauteur de l'évolution considérable que connaît le monde du travail. Les durées des formations diminuent, les formations d'adaptation au poste de travail, aux métiers en "tension" sont privilégiées par les employeurs et les financeurs... Pourtant l'ANI, a modifié l'aspect du rapport de subordination à l'employeur en matière de formation.

Les services publics doivent être au service de la personne et les droits attachés à la personne. L'enjeu est d'élargir le droit à la formation au droit à la qualification quelque soit le public et les financements. Pour cela il faut veiller à ne s'enfermer dans une catégorisation de la formation par type de public (privé d'emploi, salarié en activité...) et ne pas dissocier formation initiale et formation professionnelle.

### Perspectives :

- Création d'un réseau emploi-formation qui permettrait de mieux comprendre et relier les politiques mises en œuvre par la région et les branches professionnelles, d'avoir connaissance des situations parti-

culières (locales, professions, publics...).

Ceci afin de définir ensemble nos priorités d'actions et ensuite rendre compte à l'organisation.

- Organisation d'un débat public et citoyen.
- Quelques axes de travail ou de réflexion envisagés :
  - Comment rendre la formation accessible sur l'ensemble du territoire? Pour favoriser et améliorer l'accès à la formation dans les zones rurales de notre région où perdurent de fortes inégalités du fait notamment des difficultés de déplacements et du délitement des services publics. Dans des secteurs porteurs d'emplois ou il manque de salariés qualifiés (ex : mécanic valley), il existe un déficit de formation énorme. On réduit les places en formation initiale publique et la région met en place et finance des formations supportées par le privé (UIMM, CFAI).
  - Comment promouvoir les services de proximité dans les zones rurales : cibc, afpa?
  - Quelle implication CGT dans les **Maison Commune Emploi Formation**?
  - Quelle articulation entre formation et service public?
  - Le **Contrat Qualification Professionnelle** pourrait-il être une étape vers l'emploi stable et pérenne et à plus long terme intégrer une formation diplômante?
- Faire progresser l'idée de service public de l'emploi au service de la sécurité sociale professionnelle et du nouveau statut du salarié : formation, orientation, certification.

### Participants :

J. Pinel (CIBC)

Roger (Privés d'emploi)

Paul Pous (Fongecif)

Dominique Charrier (Fongecif + Adefim)

Jacky Gaillac (CESR)

Paul Desaignes (Groupe Formation - Confédération)

Patrick Valléjo (AFPA)

## Atelier 3

### *la coordination avec les Privés d'emploi et la nouvelle convention chômage*

Animateurs :

Stéphanie LEVALLOIS

(comité de Privés d'Emploi d'ALBI)

Gérard SAINT-AUBAIN

(administrateur Assedic, salarié URSSAF)

Rapporteur : José RODRIGUEZ

(comité régional CGT Midi Pyrénées, salarié ANPE)

Diaporama d'animation

#### **Atelier Privés d'Emploi**

Quelle articulation avec les instances interpro  
CGT, opportunité d'une stratégie commune.

3 chapitres :

- L'intégration des Comités Privés d'Emploi et Précaires à l'Interpro
- La stratégie pour l'action et la négociation
- La nouvelle convention chômage

#### **L'intégration à l'interprofession dans la CGT**

- Articulation avec les différentes structures CGT
- La déclinaison des positions confédérales

#### **La stratégie pour l'action et la négociation**

- En concertation et cohérence avec l'Interpro
- l'appui de l'interpro, dans quel cadre ?

#### **La nouvelle convention chômage**

- L'Offre Raisonnable d'Emploi
- Les sanctions pour les allocataires
- Le financement des cabinets privés par les cotisations des salariés

## *Compte Rendu*

Question clé : comment intégrer les Privés d'Emploi et Précaires à l'activité syndicale de l'interpro ?

Dans tous les cas, la stratégie à adopter est de viser le plus efficace.

#### **Les constats**

Pour les Privés Emploi Précaire, c'est le désert

syndical; seule la CGT est présente en structure pour les Privés d'Emploi et Précaires;

Les Privés d'emploi précaire sont seuls aujourd'hui sur le terrain; ils ne peuvent régler leurs problèmes ou faire avancer leur revendication sans l'appui de l'interprofession.

Comment faire assurer par l'ensemble des salariés la problématique des Privés d'Emploi et Précaires? question déterminante déjà posée comme telle par B. Thibault.

La question de la syndicalisation chez les Privés d'Emploi et Précaires est encore plus criante que chez les salariés en activité. Un chômeur est par définition en situation temporaire, il doit redevenir salarié en activité, la syndicalisation au sein d'un comité de Privés d'Emploi et Précaires est un acte d'engagement un peu paradoxal : il abandonne dans ce qui est vécu comme un changement de structure syndicale : du syndicat professionnel relié à la branche professionnelle de son corps de métier d'origine vers une structure pas toujours clairement structurée où la reconnaissance professionnelle n'entre plus en ligne de compte, le comité Privés d'Emploi et Précaires.

Depuis 10 ans de structuration des Privés d'Emploi et Précaires et leur mode d'action patine; le chômage est mal vécu par les salariés Privés d'Emploi, l'activité syndicale est difficile.

L'organisation et la coordination des comités de Privés d'Emploi et Précaires reste très difficile. Il n'y a pas ou peu de moyens. la nécessité de s'intégrer à l'interpro tant pour les moyens que pour l'organisation ou le rapport de force est déterminante.

Face aux intentions gouvernementales et patronales de baisser les cotisations, nous sommes confrontés au moins disant social, donc à moins de droit, moins de moyens pour les chô-



meurs. Dans ce contexte social tendu, les Privés d'Emploi et Précaires ne sont plus prioritaires. La question de la construction du rapport de force est entière.

### Perspectives

Plusieurs pistes pour l'organisation et l'action des comités Privés d'Emploi et Précaires sont possibles :

1. Maintenir une organisation des Privés d'Emploi et Précaires au sein de la CGT pour faire valoir les spécificités des chômeurs et précaires
2. Proposer la prise en charge par les branches de la question des chômeurs au sein même des fédérations. Approche encore très théorique qui supposerait à terme une coordination des fédérations sur cette question là.
3. Structurer une coordination sous forme de pôle emploi formation au niveau des structures (dont la Région), mais non limitée aux syndicats CGT du Service Public Emploi et aux Privés d'Emploi et Précaires.

La question du soutien des branches est déterminante. Elle se pose plus qu'ailleurs dans la chimie ou la métallurgie. Dans certaines branches, la question est en partie prise en compte et de manière séparée des comités Privés d'Emploi et Précaires. Il y a une contradiction entre maintien dans la profession et l'action Privés d'Emploi et Précaires pour le salarié en situation de privé d'emploi. Question : comment gérer cette contradiction.

Le choix politique de la CGT est de soutenir les Privés d'Emploi et Précaires. Pour cela l'intégration dans la structure au niveau géographique et professionnel est désormais incontournable. La stratégie ou "posture" consistant à créer un "syndicat Privés d'Emploi et Précaires" ou un "comité Privés d'Emploi et Précaires" est pertinente. Cela ne signifie pas pour autant la non prise en compte de la problématique du

chômeur en tant que salarié privé d'emploi rejeté du marché du travail.

La question dès lors serait comment mettre en place un comité départemental, une coordination au niveau de la dimension régionale pour répondre aux instances de décision (directions déconcentrées, conseil régional...). Au-delà du niveau local fondamental, il devient impératif d'organiser les comités aux autres niveaux territoriaux pertinents : département, région, avec un lien resserré avec les professions.

Si besoin était pour démontrer l'intérêt d'une coordination au niveau régional ou départemental avec l'interpro, l'exemple de la lutte pour l'inscription sur les listes des élections des prud'hommes est un exemple de mobilisation régionale aboutie : partant d'une mobilisation locale (Mirail), elle s'est faite avec les soutiens de l'UD31 et du Comité Régional ; le poids des deux structures a été déterminant. Aujourd'hui les avancées obtenues en Midi Pyrénées sont transposées sur le territoire national.

Les chômeurs sont dans les centres AFPA et à l'ANPE, un soutien des syndicats de ces structures doit être construit. Il n'est pas acquis de fait et inscrit dans les tables de la loi...

### Question de la méthode pour la mobilisation ?

Les comités de Privés d'Emploi et Précaires doivent se structurer et se mettent d'accord avant d'envisager une intégration dans les structures interpro de la CGT.

Les statuts de la CGT envisage d'emblée l'intégration des Privés d'Emploi et Précaires. L'exemple est la difficulté à négocier sur la convention assurance chômage, négociation qui a exclu les Privés d'Emploi et Précaires jusqu'à présent. Mais la question dans ce processus en cours, est aussi de savoir comment les comités s'intègrent dans la Confédéralisation.

En termes de stratégie et de positionnement

politique, reconstruire l'union salarier et Privés d'Emploi et Précaires passe par un travail sur l'emploi, en tant que déficit quantitatif et structurel de la société, l'objectif de création d'emplois reste une revendication fondamentale. Elle tourne autour de la question des délocalisations, de l'emploi public.

### Conclusion

Il faut à présent présenter des pistes de stratégie pour les UD. Un projet de texte doit être soumis en comité régional. L'actualité comme priorité est aujourd'hui les négociations de la nouvelle convention chômage. Pour les Privés d'Emploi et Précaires il s'agit de définir une stratégie en direction des directions régionales, c'est l'opportunité d'un plan d'action immédiat.

Ce Plan d'Action doit mettre en relief les positions de la CGT sur les points suivants :

- L'Offre Raisonnable d'Emploi, se définit acceptable autour de la notion de mobilité acceptable, de rémunération acceptable entre autre
- Les sanctions envisagées, depuis la suspension jusqu'à la radiation
- Les financements des aides aux chômeurs, dont la formation et son contenu, les mesures d'accompagnement; cela suppose une réflexion sur le financement des cabinets privés sur les fonds des cotisations des salariés et donc du détournement des fonds de l'assurance chômage à destination de fins lucratives.

Après accord et engagement mutuel sur ces questions, il faudra définir :

un calendrier en fonction du calendrier des négociations.

### Des moyens d'action

Dans l'immédiat la priorité est à la mobilisation en interne des Privés d'Emploi et Précaires pour formaliser une stratégie, en coordination et intégrée à l'interpro.

- Question à mettre à l'Ordre du Jour au prochain comité de Privés d'Emploi et Précaires.

- Groupe de 3 pour rédiger un texte à présenter (Laurent, Gérard, José) à diffuser par mail avec autres comités pour validation.



## Débat et conclusion de la journée d'étude

### Atelier 1 :

Il y a une relation directe entre le statut d'agent public et la neutralité attendue du service public (égalité d'accès et égalité des chances). La défense de cette notion est primordiale. L'agent du futur opérateur public devient un "flic" qui n'a d'autre objectif que celui de la mise au travail du chômeur le plus rapidement possible.

A ce que peut et doit être un Service Public Emploi pour la CGT, mène une réflexion plus approfondie de la conf car il existe des différences d'appréciation importantes entre les syndicats en présence (ANPE et Assedic entre autre). Le consensus reste à construire pour proposer une alternative au projet gouvernemental.

### Atelier 2 :

L'utilitarisme est devenue le critère essentiel de la conception de la formation, Conseil Régional compris, nous passons de la formation de type qualifiant à la formation d'adaptation au poste. Le privé est à terme l'unique prestataire de formation. Ceci correspond à des choix politiques adoptés y compris par la Région.

Au niveau confédéral comme aux niveaux départemental, régional ou dans les fédérations, la formation professionnelle doit être une priorité. La rencontre de la profession de la Formation Professionnelle avec le Conseil Régional est un axe d'action prioritaire aujourd'hui pour faire valoir un véritable service public de la formation professionnelle. Dans cette perspective, l'organisation d'un forum sur la formation professionnelle à l'automne doit permettre de sensibiliser les structures tant géographiques que professionnelles.

### Atelier 3 :

La priorité aujourd'hui est la négociation de la nouvelle assurance chômage. En région, une mobilisation peut faire évoluer le rapport de force et permettre des inflexions dans les déclinaisons régionales des accords nationaux.

La mobilisation de tous les secteurs de la CGT sur ce chantier en région peut être une base de la structuration différente des comité de Privés d'Emploi et Précaires.